

L'honorable sir JAMES LOUGHEED: C'est lorsqu'elle outrepassa ses pouvoirs.

L'honorable M. GRIESBACH: Si le Sénat le désire, je n'insisterai pas. Pour ne pas retarder les affaires, je retire mon amendement.

La proposition d'amendement de l'honorable M. Griesbach est retirée.

Le nouvel article 87 est adopté.

Le nouvel article 88 est adopté.

Sur l'article 89—La province doit payer les dépenses et frais.

L'honorable M. McCORMICK: Il est dit: tous frais et dépenses occasionnés. On devrait changer cela.

L'article 89 est adopté.

L'article 90, le préambule et le titre sont adoptés.

Le bill est rapporté.

TROISIEME LECTURE

L'honorable M. DANDURAND: propose la 3e lecture du projet de loi.

L'honorable M. TANNER: Je propose que le bill ne soit pas lu maintenant une troisième fois, mais qu'il soit remis à trois mois.

L'amendement est rejeté.

La motion principale est adoptée et le bill, lu une troisième fois, est adopté.

BILL DU DEPARTEMENT DU RETABLISSEMENT DES SOLDATS DANS LA VIE CIVILE.

DEUXIEME LECTURE

L'honorable M. DANDURAND propose la 2e lecture du bill n° 264, intitulé: Loi modifiant la loi du Rétablissement des soldats dans la vie civile.

L'honorable sir JAMES LOUGHEED: C'est simplement pour remédier à une objection soulevée par l'auditeur général.

L'honorable M. DANDURAND: Et par le département de la Justice.

La motion est adoptée et le bill est lu une deuxième fois.

EXAMEN EN COMITE ET RAPPORT

Sur la proposition de l'honorable M. Dandurand, le Sénat passe à l'étude du bill en comité, sous la présidence de l'honorable M. Gordon.

Sur l'article 1—Choix et engagement du personnel:

L'honorable M. REID: Ce projet exempta les employés de tomber sous les dispositions de la loi du service civil.

L'honorable M. DANDURAND: Oui, ils l'ont été dès le début, parce que l'organisation

devait se faire rapidement. Il y a eu jusqu'à 10,000 employés; ce nombre a été diminué à 2,700 et on le diminue encore.

L'article 1 est adopté.

L'article 2, le préambule et le titre sont adoptés.

Le bill est rapporté.

TROISIEME LECTURE

Sur la proposition de l'honorable M. Dandurand, le bill est lu une troisième fois et est adopté.

Le Sénat s'ajourne jusqu'à demain, à 11 heures du matin.

SÉNAT

Président: l'honorable HEWITT BOSTOCK.

Vendredi, le 18 juillet 1924.

Séance de l'avant-midi.

Le Sénat se réunit à 11 heures a.m. et Son honneur le Président est au fauteuil.

Prières et affaires de routine.

BILL D'EMBRANCHEMENT DE CHINA-CLAY à SAINT-REMI D'AMHERST

Refus des Communes de ratifier l'amendement du Sénat.

L'honorable Président lit le message suivant de la Chambre des Communes:

Résolu qu'un message soit envoyé au Sénat pour informer Leurs Honneurs que la Chambre tout en admettant le premier et le second amendements au bill n° 64, intitulé: Loi concernant la construction d'une ligne des Chemins de fer nationaux du Canada de l'embranchement de China Clay jusqu'à Saint-Rémi d'Amherst, dans la province de Québec, n'acquiesce pas à leur troisième amendement pour les raisons suivantes: Que la réduction de \$105,000 à \$59,000 de la somme qui doit être dépensée pour le réseau total et de \$52,500 à \$29,750, par mille, rend impossible cette entreprise, comme on le verra par l'estimation suivante:

L'honorable M. DANDURAND: Honnables messieurs, ce message déclare que la Chambre des Communes approuve deux importants amendements présentés par l'honorable sénateur de Grenville (l'honorable M. Reid), mais qu'elle repousse l'amendement suggéré dans l'Annexe. Dans cette annexe on évaluait à \$52,500 la dépense par mille. Ce chiffre avait été réduit à \$29,750 par le Sénat. Le ministre des Chemins de fer a obtenu des ingénieurs une estimation de \$45,652 par mille pour la construction. On a découvert que le chiffre de deux milles incrit dans l'estimation était erroné et que l'embranchement couvrirait 2.3 milles. C'est pourquoi, après consulta-